

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles le Camping de Kérantérec commercialise des séjours touristiques, en hébergements locatifs ou sur emplacements de camping, via son site internet [www.camping-keranterec.com] (<https://www.camping-keranterec.com>) ainsi que par l'intermédiaire de ses partenaires commerciaux.

Elles s'appliquent de plein droit à toute réservation effectuée par un client, lequel reconnaît en avoir pris connaissance avant la conclusion du contrat et les avoir acceptées sans réserve, pour lui-même et pour l'ensemble des personnes participant au séjour.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les présentes CGV sont mises à la disposition du client préalablement à toute réservation, à titre informatif et contractuel.

2. Réservation du séjour

La réservation devient ferme et définitive dès réception par le camping du versement d'un acompte correspondant à 25 % du montant total du séjour, sous réserve de disponibilité.

Le client s'engage à fournir, au plus tard à l'arrivée, les noms, prénoms et âges de l'ensemble des participants au séjour. Pour des raisons de sécurité, de santé et d'assurance (notamment accès à l'espace aquatique et procédures d'évacuation), les mineurs non accompagnés d'un adulte ne peuvent être acceptés qu'avec l'accord écrit et préalable de la direction du camping.

Les réservations effectuées dans le cadre de week-ends d'intégration ou assimilés, notamment à caractère festif ou étudiant, sont strictement interdites.

Toute modification de réservation (dates, type d'hébergement, nombre de participants, options...) devra impérativement être notifiée par écrit au camping et ne sera prise en compte qu'après acceptation expresse de celui-ci.

Le camping applique strictement les directives gouvernementales en vigueur. En cas de mesures sanitaires exceptionnelles (notamment liées à la COVID-19), le camping pourra exiger la présentation de justificatifs conditionnant l'accès à l'établissement.

3. Conditions de paiement

3.1 Modalités de règlement

Pour toute réservation effectuée plus de 30 jours avant la date d'arrivée :

- * un acompte de 25 % du montant total des prestations réservées est exigé ;
- * des frais de dossier, non remboursables, correspondant à 1 % du montant total du séjour sont appliqués.

Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée.

Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement intégral du séjour est exigé au moment de la réservation.

Aucune déduction, remise ou remboursement ne pourra être consenti en cas d'arrivée tardive, de départ anticipé, d'intempéries ou de conditions météorologiques défavorables.

Les promotions ou offres spéciales ne sont ni rétroactives ni applicables à une réservation déjà réglée, en tout ou partie.

Toute modification du taux de TVA applicable entre la date de réservation et la date de facturation entraînera une répercussion automatique sur le prix TTC du séjour.

3.2 Assurance annulation

L'assurance annulation est facultative. Elle doit être souscrite au moment de la réservation et réglée simultanément à l'acompte. Son montant est fixé à 2,9 % du prix total du séjour.

4. Prestations incluses dans les tarifs

4.1 Hébergements locatifs (lodges, mobil-homes)

Les tarifs comprennent :

- * l'accès à l'espace aquatique du camping ;
- * la consommation d'eau et d'électricité ;
- * les équipements et le mobilier correspondant à la capacité d'accueil de l'hébergement réservé ;
- * le stationnement d'un véhicule par hébergement ;
- * l'accès aux activités gratuites proposées par le camping.

4.2 Emplacements camping-caravaning

Les tarifs comprennent :

- * l'accès à l'espace aquatique ;
- * l'accès aux deux blocs sanitaires ;
- * le stationnement d'un véhicule par emplacement ;
- * l'accès aux activités gratuites.

Le nombre de personnes est limité à six (6) maximum par emplacement.

5. Prestations non incluses

Ne sont pas compris dans les tarifs, et font l'objet d'une facturation supplémentaire le cas échéant :

- * les animaux ;
- * les visiteurs ;
- * l'assurance annulation ;
- * les frais de réservation ;
- * la taxe de séjour ;

* le linge de lit et de toilette, le kit bébé, le ménage de fin de séjour, le wifi, les jetons de buanderie et la lessive.

En camping-caravanning, les équipements complémentaires (barbecue, réfrigérateur, sauf emplacement confort +) ainsi que les personnes supplémentaires au-delà du forfait de base sont également en supplément.

6. Réclamations pendant le séjour

Toute anomalie constatée dans l'hébergement ou sur l'emplacement (état, propreté, équipement manquant ou défectueux) doit être signalée à la réception dans un délai maximum de 24 heures suivant l'arrivée.

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte et le client pourra être tenu responsable des dégradations ou manquements constatés lors de l'état des lieux de départ.

7. Dépôt de garantie et cautions

Un dépôt de garantie d'un montant de 500 € est exigé à l'arrivée sous forme de préautorisation bancaire. Cette préautorisation ne constitue pas un encaissement et ne pourra être transformée en débit qu'en cas de constatation de dégradations, de manquements ou de frais imputables au client, après justification.

Le client sera informé des sommes retenues et pourra, le cas échéant, demander les éléments justificatifs correspondants.

7.1 Caution hébergement

Les hébergements et emplacements doivent être restitués dans l'état dans lequel ils ont été mis à disposition, hors usure normale. En cas de casse, détérioration ou disparition d'équipements constatées lors de l'état des lieux de départ, le camping se réserve le droit de retenir tout ou partie de la caution afin de couvrir les frais de remise en état.

7.2 Caution ménage

Les hébergements doivent être rendus dans un état de propreté conforme à une utilisation normale : sols nettoyés, vaisselle lavée et rangée, poubelles vidées, sanitaires propres, couvertures pliées, barbecue vidé et nettoyé le cas échéant.

En cas de non-respect de ces obligations, des frais de ménage pourront être facturés. La souscription d'un forfait ménage de fin de séjour ne dispense pas le client de restituer l'hébergement dans un état minimum de propreté.

7.3 Autres cautions

Une caution spécifique peut être demandée pour la mise à disposition de badges d'accès ou de matériel confié au client.

8. Hébergements et services

Compte tenu de la diversité des hébergements proposés, des différences de configuration, d'ancienneté ou de décoration peuvent exister. Les demandes particulières sont prises en compte dans la mesure du possible, sans constituer une obligation contractuelle.

Les travaux d'urgence, décidés par le camping ou par les autorités publiques, ne sauraient engager la responsabilité du camping en cas de gêne occasionnée.

9. Arrivées et départs

Les horaires d'arrivée et de départ varient selon la saison et le type d'hébergement. Ils doivent être strictement respectés.

Toute arrivée tardive ou départ anticipé doit impérativement être signalé à la réception. En cas de non-présentation sans information préalable au moins 24 heures avant la date prévue, le camping se réserve le droit de remettre l'hébergement à la location.

10. Responsabilité et service après-vente

Conformément aux dispositions légales, le camping ne saurait être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, soit à un cas de force majeure.

La responsabilité du camping ne pourra notamment être engagée en cas de conditions météorologiques défavorables, d'événements climatiques exceptionnels, de décisions administratives ou sanitaires, ou de travaux d'urgence entrepris par le camping ou les autorités publiques.

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation de biens personnels ou de véhicules survenus dans l'enceinte du camping, sauf faute prouvée de sa part.

Toute réclamation post-séjour devra être formulée par écrit dans un délai maximum de 10 jours suivant la fin du séjour, via le questionnaire de satisfaction transmis par email ou par courrier recommandé.

11. Annulation du séjour

Toute annulation doit impérativement être notifiée par écrit (courrier ou email) au camping.

11.1 Avec assurance annulation

Lorsque le client a souscrit à l'assurance annulation proposée lors de la réservation, les conditions de remboursement et de prise en charge sont celles définies par l'assureur partenaire. Le client devra déclarer le sinistre dans les délais prévus et fournir l'ensemble des justificatifs requis.

11.2 Sans assurance annulation

En l'absence de souscription à l'assurance annulation, toute annulation, quelle qu'en soit la cause, ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes versées.

En cas d'interruption de séjour ou d'arrivée retardée, aucun remboursement ne pourra être exigé et le solde du séjour reste dû.

12. Règlement intérieur

Le règlement intérieur affiché à l'accueil est opposable à l'ensemble des clients. Le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée du séjour.

Les animaux sont acceptés sous conditions, tenus en laisse, et soumis au tarif en vigueur. Un seul animal est autorisé par hébergement. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

13. Espace aquatique

L'espace aquatique est non surveillé. Les enfants restent sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le port du slip de bain est obligatoire. Les enfants ne sachant pas nager doivent porter des dispositifs de flottaison conformes. L'accès peut être restreint temporairement pour des raisons techniques, sanitaires ou de sécurité.

14. Assurance

Le client doit être couvert par une assurance responsabilité civile et villégiature couvrant les risques liés au séjour et aux éventuelles dégradations.

15. Droit à l'image

En acceptant les présentes CGV, le client autorise le Camping de Kérantérec, à titre gratuit, à le photographier ou le filmer durant son séjour et à utiliser ces images sur tout support de communication (site internet, réseaux sociaux, brochures), à des fins promotionnelles, pour une durée maximale de cinq (5) ans.

Cette autorisation vaut également pour les personnes hébergées avec le client. Conformément au droit à l'image, le client peut s'opposer à cette utilisation par simple demande écrite adressée au camping.

16. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

17. Cas particulier – Contexte sanitaire

En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement résultant d'une décision des autorités publiques, assimilée à une interdiction d'accueil du public, les sommes versées par le client feront l'objet, au choix du camping et conformément à la réglementation en vigueur, d'un remboursement ou de l'émission d'un avoir.

Lorsque le client est empêché de séjourner pour des raisons sanitaires personnelles (maladie, COVID-19), seules les garanties prévues par l'assurance annulation, si elle a été souscrite, pourront être mobilisées.

18. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le client a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Après démarche préalable écrite auprès du camping resté sans réponse satisfaisante pendant un délai de trois (3) mois, le client peut saisir le médiateur CMAP :

* Adresse : 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris

* Email : [consommation@cmap.fr] (consommation@cmap.fr)

19. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige non résolu à l'amiable, et conformément aux règles de compétence légale, les tribunaux territorialement compétents seront saisis.

20. Mentions légales

Camping de Kérantérec

1 route de Saint-Laurent – Lieu-dit Kérantérec

29940 La Forêt-Fouesnant

Tél. : 02 98 56 98 11

RCS Quimper 377 696 554 00015 – APE 5530Z

Classement : 4 étoiles tourisme (arrêté préfectoral du 20 septembre 2021)

21. Informations générales

Les informations figurant sur les supports de communication (site internet, brochures, partenaires) sont données à titre indicatif et peuvent comporter des erreurs matérielles ou omissions. Seule la confirmation écrite de réservation précisant le montant versé et le solde restant dû fait foi.